



Soixante-Dix-Huitième Assemblée mondiale de la Santé
Point 11.2 de l'ordre du jour
Déclaration du Royaume du Maroc sur le Projet de budget programme
2026-2027

Merci Madame la Présidente

Mesdames et Messieurs, distingués délégués

D'abord, Le Maroc souscrit à la déclaration commune de la région de la méditerranée orientale faite par le QATAR et apprécie la formulation transparente du budget-programme.

Les enjeux prioritaires du Maroc s'accordent grandement avec les axes du budget-programme de l'OMS pour la période 2026-2027, tant sur la promotion de la santé que sur la prévention et la sécurité sanitaire, ainsi qu'a l'accès aux médicaments vaccins et produits de santé et des partenariats.

Le Maroc **salue particulièrement** le soutien de l'OMS pour optimiser et développer les personnels de santé et d'aide à la personne par ses orientations techniques. Nombreux sont les pays qui se trouvent confrontés à des problèmes tels que les pénuries de personnel, le chômage, le sous-emploi des diplômés, l'inadéquation des compétences, et l'exode.

Le recrutement international compense l'insuffisance des effectifs au niveau national. A cet égard, il est important de tenir compte des conséquences pour les pays d'origine.

S'il est indispensable d'augmenter les capacités de formation, le renforcement de l'emploi et la fidélisation des personnels de santé et d'aide à la personne, il est crucial également de prendre en compte la dynamique des migrations et des personnels de santé.

Nous appelons à garantir des pratiques de recrutement éthiques, soutenir la formation des professionnels de santé à l'intégration des migrants et des réfugiés dans le système de santé via les normes mondiales de compétences de l'OMS, et soutenir l'intégration des professionnels de santé migrants et déplacés dans les systèmes de santé nationaux. En effet, Les réfugiés et les migrants doivent être considérés non seulement comme des bénéficiaires de soins, mais aussi comme des contributeurs à la réponse du système de santé.

Nous appelons à un investissement accru dans la planification des personnels de santé, qui tienne compte de la mobilité des populations, des déplacements, de la réponse du système de santé à long terme et des contextes de crise, et nous exhortons l'OMS et les États membres à renforcer

davantage la coopération intersectorielle et transfrontalière afin de constituer un personnel de santé protégé et de soins durables et inclusifs.

Merci madame la Présidente